



HAL
open science

Le baron perché. ou l'histoire d'un conseiller agricole exemplaire en haute montagne (1961-1985)

Sylvain Brunier

► **To cite this version:**

Sylvain Brunier. Le baron perché. ou l'histoire d'un conseiller agricole exemplaire en haute montagne (1961-1985). François Sarrazin. Les élites agricoles et rurales : concurrences et complémentarités des projets, Presses Universitaires de Rennes, pp.321 - 336, 2014, 9782753532663. hal-01439397

HAL Id: hal-01439397

<https://hal.science/hal-01439397>

Submitted on 19 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le baron perché

ou l'histoire d'un conseiller agricole exemplaire en haute montagne (1961-1985)

Sylvain Brunier

« Les exploits que forment une obstination intérieure doivent rester secrets ; pour peu qu'on les proclame ou qu'on s'en glorifie, ils semblent vains, privés de sens, deviennent mesquins. »

Italo Calvino, *Le baron perché*

En 1965, un jeune conseiller est nommé pour prendre en charge l'agriculture du secteur en pleine crise de l'Arvan, cirque montagneux situé dans la vallée savoyarde de la Maurienne. Alors que ses prédécesseurs ont échoué et sont partis après quelques mois, il parvient à redynamiser le secteur en présidant à la création quasiment *ex nihilo* d'une coopérative de production laitière et de transformation principalement en fromage de Beaufort. Cette structure, pérennisée au cours des trois décennies suivantes et toujours en activité aujourd'hui, est devenue un symbole de la revalorisation de l'agriculture de montagne après qu'elle ait failli disparaître du fait de sa faible productivité. Si on accepte de « penser par cas », cette histoire singulière synthétise de nombreuses questions liées à la modernisation agricole et à l'exercice du métier de conseiller agricole¹.

Les affrontements entre la Profession et l'Administration pour le contrôle de la vulgarisation du progrès technique en agriculture durant les années 1950 se soldent par la primauté accordée aux organisations professionnelles dans l'encadrement des actions de terrain, sous l'impulsion notamment du travail mené par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture². Ce basculement s'inscrit dans la nouvelle politique de cogestion de l'agriculture mise en place au début de la Ve République pour associer directement la nouvelle génération de responsables syndicaux, regroupée au sein du Centre National des Jeunes Agriculteurs, aux grandes orientations décidées par le Ministère de Pisani³. Un second basculement a lieu à partir de 1966 avec la publication de nouveaux décrets introduisant une nouvelle conception de la modernisation par le passage de la vulgarisation au développement⁴. La nouvelle politique privilégie les actions globales aux seules démonstrations techniques, en s'appuyant largement sur des groupes locaux d'agriculteurs, encadrés par des techniciens de terrain dont les embauches se multiplient au sein des Chambres d'agriculture au cours de la décennie 1960.

Le groupe constitue alors une base de réflexion incontournable pour les promoteurs du

1 Passeron, J.-C., Revel, J., (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

2 Muller, P., *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Les éditions ouvrières, 1984 ; Brives, H., Atrux-Tallau, M., : « Chapitre 1. La voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », in Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006, p. 15-36 ; Atrux-Tallau, M., *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2010.

3 Bruneteau, B., *Les paysans dans l'État: le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1994.

4 Cerf, M., Lenoir, D., 1987, *Le développement agricole en France*, Paris, Presses Universitaires de France.

développement⁵. Dans ce dispositif, le conseiller agricole joue un rôle fondamental puisqu'il est le relais des politiques départementales et nationales tout en étant l'interlocuteur privilégié des agriculteurs du territoire dont il a la charge. A l'interface de logiques différentes, il fait également valoir sa propre vision du développement agricole grâce aux larges marges de manœuvre dont il bénéficie sur le terrain. Son histoire renvoie donc à celle des corps intermédiaires dont les études récentes ont montré qu'elles exerçaient un rôle actif dans la construction et l'application des politiques publiques⁶, et repose la question des frontières du groupe des « entrepreneurs ruraux »⁷. Elle confirme aussi l'intérêt de prêter attention aux groupes de pression locaux pour décrire le travail de construction des représentations associées aux territoires de montagne⁸.

Ce travail se focalise sur la manière dont les conseillers rendent compte de leur action et justifient leur travail, sur le moment et *a posteriori*⁹. Au-delà de la geste quelque peu héroïque de la réussite de la coopérative des Arves, il s'agit de voir comment une telle action s'articule avec d'autres initiatives d'aménagement des territoires de montagne visant le développement du tourisme, et de décrire le passage de la montagne perçue comme un handicap productif vis-à-vis des régions de plaine, à la constitution de la montagne image de marque devenant un atout commercial considérable. Le conseiller agricole participe pleinement à cette requalification, institutionnalisée en partie au moment du vote de la loi montagne en 1984¹⁰. Pour autant, la réussite de l'action entreprise pour relancer l'agriculture ne va pas sans soulever de difficultés car elle repose en grande partie sur l'activisme du seul conseiller, ce qui met à mal la prééminence symbolique des agriculteurs et de leurs responsables dans les actions de développement.

Si cette histoire permet de rompre avec la représentation univoque du technicien productiviste, pour lui substituer l'étude des relations nouées par le conseiller dans le but de valoriser un produit typique comme le fromage de Beaufort, elle ouvre aussi la possibilité d'appréhender la vulnérabilité de la position du conseiller dans le processus de développement. Menacé d'être rapidement écarté s'il ne parvient pas à s'intégrer au territoire et à créer une émulation collective parmi les agriculteurs, il risque aussi d'être critiqué s'il outrepassé son rôle pour devenir un véritable « entrepreneur rural » en travaillant *visiblement* d'égal à égal avec les responsables agricoles et les élus locaux. Le terme de « baron », entendu au cours de mon enquête pour qualifier la position des conseillers agricoles restés plusieurs décennies sur le même secteur, traduit non sans ironie le fait que ce processus de notabilisation entre en contradiction avec les valeurs du métier collectivement élaborées par les conseillers agricoles au cours des années 1950-1960 et structurellement subordonnées aux intérêts de la Profession agricole, réclamant au conseiller de savoir s'effacer pour ne pas écorner le récit des Jeunes agriculteurs ayant su « prendre leur destin en main » pour « monter dans le train du progrès »¹¹.

1. Déstructuration sociale et tentatives d'organisation du milieu agricole (1961-1964)

5 Gerbaux, F., Muller, P., « La naissance du développement agricole en France » in *Économie rurale*, N°159, 1984, p. 17-22.

6 Baruch, M.-O., Duclert, V., *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française : 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000.

7 Muller, P., Faure, A., Gerbaux, F., *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989.

8 Debarbieux, B., Rudaz, G., *Les faiseurs de montagne : Imaginaires politiques et territorialités – XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, CNRS, 2010.

9 Deux ouvrages récents reprennent ces questions : Rémy, J., Brives, H., Lémery, B., *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, 2006 ; Compagnone, C., Auricoste, C., Lémery, B., *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles/Dijon, Quae/ Educagri, 2009.

10 Gerbaux, F., La genèse de la politique de la montagne : le cas des mesures de politique agricole, 1945-1973, Thèse de 3e cycle, 1983.

11 Coulomb, P., Nallet, H., *Le syndicalisme et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES/INRA, 1980.

L'agriculture de la Moyenne Maurienne a fait l'objet de plusieurs études à partir des années 1960 qui se sont attachées à décrire les difficultés auxquelles ce secteur est confronté du fait de la profonde mutation de l'ensemble des activités sur ce territoire. Comme le note le sociologue Placide Rambaud, l'économie agricole de la vallée en 1961 est exclusivement familiale (1,5% des exploitants emploient des salariés, contre 14,3% pour l'ensemble de la France), principalement microfundiaire (56% cultivent moins de cinq hectares, 5,6% plus de vingt hectares), et marquée par une forte présence des « retraités » (34,7% sont âgés de plus de soixante-cinq ans, contre 20,4% pour l'ensemble de la France)¹². Dans les communes de montagne, les travailleurs agricoles représentent plus de 75% de la population active. Ce sont essentiellement de très petites exploitations majoritairement tournée vers l'élevage bovin. Le foncier est extrêmement morcelé et l'exploitation des parcelles en faire-valoir direct est très largement dominante. Placide Rambaud note que la possession de la terre a une valeur symbolique extrêmement forte qui incite ceux qui émigrent à conserver la propriété d'un terrain dans leur commune d'origine même s'il est de dimension très réduite. A la différence de la vallée voisine de la Tarentaise où l'exploitation des alpages est coopérative (système dit de « la grande montagne »), il n'y a pas d'organisation collective en Maurienne : l'exploitation des pâturages est individuelle et chaque famille se charge des productions fromagères (système dit de « la petite montagne »)¹³. Le système agro-pastoral, marqué par un profond égalitarisme, est organisé autour des montées et descentes à différents niveaux de l'alpage, ce sont les « remues » qui rythme la vie agricole en montagne¹⁴.

L'industrialisation précoce de la vallée à la fin du 19e siècle par les entreprises cherchant à exploiter l'énergie hydraulique (papeteries, usines d'aluminium de la Compagnie Péchiney) provoque une certaine dévitalisation des campagnes. Mais jusqu'au milieu du 20e siècle, le travail industriel a d'abord été un moyen de consolider l'existence et la cohérence du groupe agricole : les paysans ouvriers représentent encore 16% de la population ouvrière de la vallée en 1960¹⁵. Mais avec la différenciation croissante entre l'agriculture de plaine et celle de montagne à partir des années 1950, notamment au niveau de la productivité avec la généralisation des méthodes culturales intensives en plaine, la double activité apparaît comme un frein à la modernisation : les agriculteurs qui peuvent compter sur le revenu de leur salaire d'ouvrier ne sont pas incités à investir et à s'investir pour intensifier leur mode de production¹⁶. Placide Rambaud remarque que le fait que « les ouvriers-paysans s'accommodent de surfaces minuscules » provoque l'ire de certains ingénieurs, à qui ce type social apparaît « comme un agriculteur détestable, car il n'a jamais eu le sens communautaire » et son « comportement n'a fait que contribuer à la décadence agricole de la région »¹⁷. Le discrédit jeté sur cette formule qui avait permis le maintien de bon nombre d'agriculteurs à la terre achève de désorganiser les communautés de montagne en provoquant le départ massif des jeunes hors de l'agriculture et l'abandon progressif de la condition de paysan-ouvrier.

Les travaux de Placide Rambaud utilisés ci-dessus n'ont pas qu'un intérêt documentaire pour brosser le portrait de l'agriculture de l'Arvan au début des années 1960. Ils s'inscrivent dans un

12 Rambaud, P., Vincienne, M., *Les transformations d'une société rurale : la Maurienne (1561-1962)*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 122

13 Jail, M., *Haute-Maurienne, pays du diable ?*, Saint-Martin-d'Hères, Allier, 1977, p. 138

14 Rémy, J., « Une vie de remues ménages : mobilités agropastorales en Tarentaise », in Lorenzetti, L., Head-König, A.L., Goy, J., (éd.), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18e-20e siècles*, Berne, Peter Lang, 2005, p. 57-70.

15 Rambaud, P., Vincienne, M., *Les transformations...*, *op. cit.*, p. 155

16 « Avec l'industrialisation, beaucoup font de l'agriculture un revenu d'appoint dont la femme a la responsabilité ». *Ibid.*, p. 155.

17 Placide Rambaud cite ici un article paru dans le Bulletin de la Fédération Française d'Économie Montagnarde (FFEM) en 1957. *Ibid.*, p. 108.

projet de modernisation qui vise à réaménager l'ensemble du secteur en fonction du développement des nouvelles activités touristiques tout en permettant aux locaux d'en conserver la conduite. Placide Rambaud, lui-même originaire d'un village de l'Arvan, Albiez-le-Vieux, entend proposer un plan en adéquation avec son idéal humaniste de promotion sociale des populations de montagne¹⁸. La description d'une « économie de pays sous-développée » justifie la création le 3 mars 1961 du Syndicat intercommunal de la vallée de l'Arvan (SIVA), « en vue d'étudier et de réaliser ensemble l'aménagement économique, social et culturel du bassin, sans hypertrophier un secteur [économique] au détriment des autres »¹⁹. Mais lors d'un premier bilan réalisé en 1963, le président du SIVA déplore que le budget reste très limité et les réalisations somme toute modestes, et surtout relativement peu coordonnées : amélioration de l'infrastructure routière, organisation d'un cours saisonnier agricole, remembrement dans certaines communes mais échec dans d'autres, projet d'étables communes, projet de création de villages vacances en partenariat avec les sociétés industrielles, encouragement donné au tourisme familial plutôt qu'au tourisme de masse comme dans la vallée des Belleville²⁰. Essentiellement dues à l'intervention des services de l'État (Génie rural, Service de la Restauration des Terrains de Montagne, Services agricoles), ces initiatives n'impliquent pas directement les habitants. Si le projet de planification du développement de l'Arvan entend « préciser les conditions psychologiques et politiques capables de permettre l'intégration de ce secteur à la société globale pour un meilleur service réciproque », il n'a tout simplement pas les moyens de ses ambitions, faute de s'appuyer sur une véritable dynamique locale²¹.

Sur le plan agricole, le fonctionnement chaotique du Groupement de Productivité agricole (GPA), créé en 1961 à la suite du SIVA, illustre la difficulté des modernisateurs d'impulser un élan collectif. Un technicien agricole est délégué sur un territoire de la taille d'un canton (zone-témoin devant servir d'exemples aux régions alentour), sous l'autorité conjointe du Directeur des Services agricoles du département et du Président de la Chambre d'agriculture, afin de mettre en place des actions de base : démonstrations de matériel ou de nouvelles méthodes, prophylaxie, informations techniques, etc. Durant les premières années, plusieurs candidats se succèdent mais aucun ne parvient à s'imposer durablement. Les errements du GPA de l'Arvan confirment aux employeurs des conseillers la nécessité d'asseoir leur politique sur des conseillers de valeur qui ne soient pas seulement des techniciens qualifiés, mais bien des relais implantés sur le terrain et convaincus du bien fondé de leur travail.

2. L'installation pérenne d'un conseiller agricole dans l'Arvan (1964-1971)

2.1. Les étapes de l'intégration locale

Lorsque Daniel Roux est embauché en décembre 1964, le poste de conseiller du GPA de l'Arvan est vacant depuis déjà huit mois. Fils d'agriculteur du Queyras, massif de haute montagne du département des Hautes-Alpes, il suit une formation de technicien agricole au Centre de formation de l'Union nationale des Maisons familiales rurales (UNMFR) à Crépy-en-Valois dans l'Oise²². Il devient moniteur dans plusieurs MFR successives, dans les Hautes-Alpes, en Savoie,

18 Lagrave, R.-M., « Filiations intellectuelles et espérance sociale. Figure et œuvre de Placide Rambaud », in *Etudes rurales*, n° 183, 2009/1, p. 51-66.

19 Rambaud, P., « Note sur le bassin de l'Arvan (Savoie). Essai de coordination dans les études et dans l'action », in *Bulletin de la FFEM*, n° 13, 1962-1963, p. 253-258.

20 Roche, M., « étude sommaire... », *op. cit.*

21 Rambaud, P., « Note sur... », *op. cit.*, p. 254.

22 Entretien avec Daniel Roux, *op. cit.*, [1'-5'].

dans l'Ain, trajectoire linéaire seulement interrompue par le service militaire. Lorsqu'à vingt-trois ans il décide de devenir technicien agricole auprès d'un groupement, il a le choix entre deux offres et opte finalement pour le GPA de l'Arvan, après un entretien avec le directeur de la Chambre d'agriculture auquel le président de la Chambre et le DSA ont délégué le travail de recrutement d'un candidat. Son travail de moniteur lui a permis de nouer des liens avec les conseillers déjà en place et les responsables agricoles qui lui ont servi à trouver ce travail. Dans son récit, il justifie son choix par le fait d'avoir voulu travailler dans un milieu agricole montagnard proche de celui de sa famille, son frère aîné reprenant la succession du père sur l'exploitation queyrassine.

Après avoir accepté l'offre de la Chambre d'agriculture de la Savoie, il est envoyé sans délai dans le secteur de l'Arvan pour commencer son nouveau travail. L'encadrement du jeune conseiller est minimal. Il s'agit pour le directeur, lui-même ancien conseiller agricole de terrain, de voir s'il est capable de faire ses preuves, l'exercice du métier de conseiller dans un secteur réputé difficile comme celui de l'Arvan requérant une grande autonomie et une bonne capacité d'adaptation. Ce style de gestion du personnel renvoie à une conception du rôle du conseiller agricole selon laquelle la capacité à nouer une relation de confiance avec le milieu agricole local prime sur la stricte compétence technique. La clef de son intégration repose sur son intime connaissance des problèmes de l'agriculture de montagne, qui doit lui permettre de surmonter la distance qu'introduit son jeune âge et sa fonction, dans une région où les agriculteurs sont vieillissants et tendent à se défier de toute forme d'organisation collective. Cette connaissance intime, ou connaissance « par corps » des manières de travailler des agriculteurs est expressément recherchée par les employeurs des techniciens agricoles depuis le début des années 1950.

Le jeune conseiller entreprend des actions de vulgarisation du progrès technique somme toute assez classiques quant aux objectifs à atteindre²³, mais en portant une grande attention à la manière d'opérer. La démarche du conseiller repose sur une approche compréhensive des difficultés individuelles auxquelles chaque adhérent du groupement est confronté, tout en visant l'ascension sociale de l'ensemble du groupe. Toute la difficulté pour le conseiller est de parvenir à réguler la violence symbolique résultant de l'inégale maîtrise des savoirs techniques en valorisant les expériences pratiques des agriculteurs. Il n'en demeure pas moins qu'il est celui qui donne l'impulsion des initiatives au groupement alors même que le statut du conseiller élaboré en 1959 et confirmé par la suite prévoit que le groupement soit le véritable initiateur des programmes de vulgarisation. L'importance prise par le conseiller dans une région où les agriculteurs réellement impliqués dans la vie du groupement ne sont qu'une poignée fait courir le risque que la relation de conseil soit assimilée à une relation de maître à élève, ce qui était précisément reproché aux Services agricoles. Pour compenser ce potentiel déséquilibre, le conseiller se doit de faire preuve d'une constante humilité et d'un enthousiasme sans faille, vertus qui deviennent des valeurs cardinales de son groupe professionnel²⁴.

2.2. La création *ex nihilo* d'une coopérative laitière de production et de transformation

23 Archives privées Daniel Roux, Compte-rendu de l'assemblée générale du GPA de l'Arvan, 1965 ; Compte-rendu de l'assemblée générale du GPA de l'Arvan, mai 1968. Parmi les réalisations du GPA, le compte-rendu signale : organisation du contrôle laitier, de la sélection des animaux, information sur l'alimentation du bétail, organisation d'une coopérative laitière, d'un syndicat de production et de vente du poireau, information sur la congélation collective, encouragement au remembrement, création d'une coopérative d'insémination artificielle, organisation d'une journée de démonstration de matériel de fenaison en montagne.

24 A titre indicatif, au cours de l'année 1967, le conseiller de l'Arvan assure trois cents visites individuelles, une vingtaine de réunions techniques, la publication de quatre bulletins de liaison, en plus de nombreuses actions ponctuelles (voyages d'études, essais et démonstrations, stages de formation...). ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 4 décembre 1967.

Le 25 octobre 1965, se tient l'assemblée générale constitutive de la coopérative laitière de l'Arvan. Il s'agit d'une coopérative de vente uniquement qui doit permettre aux différents producteurs de négocier collectivement un prix avec l'entreprise qui assure le ramassage du lait. Mais dans le contexte économique de l'industrie laitière où la concurrence est de plus en plus féroce, ce qui se traduit au niveau savoyard par la tentative d'implantation de la grande coopérative iséroise Orlac (anciennement Dauphilait) dans la région d'Albertville, le ramassage du lait de l'Arvan apparaît de moins en moins rentable, les coûts de ramassage restant élevés et la productivité n'augmentant pas significativement, à l'inverse des grandes unités de production qui se développent en plaine au même moment. Au début de l'année 1969, l'entreprise qui assurait ce travail refuse de poursuivre son partenariat avec les producteurs de l'Arvan, situation catastrophique pour ces derniers car aucun autre débouché n'est prévu.

Deux conceptions concurrentes s'affrontent dès lors. La DDA prévoit la constitution d'une grande unité de collecte du lait des éleveurs de montagne qu'elle souhaiterait implanter à la jonction des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. Cette orientation clairement productiviste entre en contradiction avec le combat des éleveurs regroupés au sein de l'Union des Producteurs de Beaufort depuis 1965 qui recherchent eux une revalorisation du prix du lait par la maîtrise des circuits de transformation et de commercialisation en tirant parti du développement du tourisme et de l'image de marque de la montagne pour affirmer la typicité de leur produit²⁵. Ils obtiennent une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le Beaufort en 1968²⁶. Les éleveurs de l'Arvan sont intégrés dans la zone géographique de cette AOC mais aucune organisation collective existante n'est en mesure de collecter leur lait et encore moins de le transformer en Beaufort. Le conseiller agricole entreprend donc de convaincre les responsables agricoles du GPA de la nécessité de la création d'une coopérative laitière de production et de transformation. C'est un travail considérable puisqu'il s'agit de créer une dynamique sociale, de mettre en place une nouvelle structure juridique, et de régler les questions matérielles. La municipalité de Saint-Sorlin-d'Arves consent à louer l'ancienne école désaffectée pour accueillir la nouvelle coopérative. Mais il est également indispensable d'investir dans du matériel de transformation, ce qui pose problème au vu des faibles ressources financières des premiers adhérents. Tout repose donc sur l'obtention d'une subvention, bloquée en raison de l'opposition de la DDA qui juge le projet complètement irréaliste sur le plan économique.

La manière dont cette crise va être surmontée est très intéressante puisqu'elle fait l'objet de deux récits différents. Sur cet épisode, le conseiller agricole de l'Arvan a des souvenirs très précis :

« C'était fin août 1969, je reçois un coup de fil du sous-directeur de la DDA qui dit « il faut en finir avec cette affaire, on monte demain avec le DDA, le patron du département pour en finir avec cette affaire, demain ou après-demain. » J'ai dit : « vous venez me je [ne] serai pas tout seul ». Alors j'ai pris mon bâton de pèlerin, j'ai été voir tous les agriculteurs du conseil d'administration, une dizaine, pour dire « ils montent, voilà... ». Et puis après, la Chambre d'agriculture, Delaunay [Directeur de la Chambre], qui était au courant de ce que je faisais dans mon bazar [rires], c'est quand même des trucs risqués, on marchait à contre-sens des autres, je lui ai téléphoné, ainsi qu'à Arthur Couvert qui habite en Haute-Maurienne [élu de la Chambre d'agriculture en charge des questions de montagne]. C'était le 4 septembre. Réunion à la mairie de Saint-Jean d'Arves : le DDA de l'époque, six-sept agriculteurs du conseil d'administration, Delaunay, Arthur Couvert, deux-trois des organisations du département. Et puis le DDA nous a expliqué par A+B que notre affaire n'était pas valable, et l'histoire c'est que si on avait pas l'accord de l'administration, on ne pouvait pas avoir des financements, même le Crédit agricole ou la banque. La réunion s'est passée et à la fin on a dit qu'est-ce que vous proposez ? Parce que le lait il nous faut un débouché. Qu'est-ce qu'on fait ? » C'était le pot de fer contre le pot de terre.

25 Faure, M., « Un produit agricole « affiné » en objet culturel » in *Terrain*, n° 33, 1999, p. 81-92

26 L'UPB parvient à nouer un partenariat avec l'INRA qui sera à l'origine de nombreuses innovations dans les années suivantes : paiement du lait à la qualité, machine à traire en alpages, vente directe et campagnes promotionnelles... Mustar, P., « La relance du fromage de Beaufort », in *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA, 1998, p. 84-115.

Et le DDA, tout DDA qu'il était, sûr de lui, à la fin de la réunion, il nous a dit : « bon, puisque c'est comme ça, c'est ce que vous voulez, je me déculotte », c'est son mot, « et je vous propose un prêt amélioration pastorale sur trente ans à 1% ». On a tenu bon et il a plié. Il a complètement plié. »²⁷

Le récit insiste sur la solidarité entre les responsables agricoles et les salariés de leurs organisations (conseiller et directeur) unis contre les directives de l'administration qui, bien qu'entièrement dépossédée de la mise en œuvre des actions de terrain après les décrets sur le développement agricole de 1966, conserve un pouvoir réglementaire incontournable notamment pour le contrôle de l'emploi des financements publics. Le conseiller parvient à mobiliser la fraction des agriculteurs la plus concernée par le projet, ceux du conseil d'administration, pour faire pression sur ses interlocuteurs. Et malgré le rapport de force inégal, le Directeur des Services agricoles finit par céder et autorise la coopérative à bénéficier d'un emprunt à long terme à taux très avantageux.

Le récit du directeur de la Chambre d'agriculture rend visible un autre aspect de cette négociation²⁸. Lorsque le conseiller de l'Arvan l'informe de la venue prochaine d'une délégation de la DSA, ce dernier téléphone immédiatement au président de la Chambre, Lucien Biset, personnalité d'envergure nationale des organisations professionnelles agricoles, alors en réunion à Paris. Celui-ci profite de la venue de Jacques Chirac, alors ministre de l'Agriculture, dans une réunion l'après-midi même pour plaider le dossier. A la fin de l'après-midi, le directeur de la Chambre reçoit un coup de téléphone du Directeur départemental de l'Agriculture qui se plaint de s'être fait « remonter les bretelles » par le Préfet, et se voir obligé d'organiser une réunion dès le lendemain avec les principaux responsables départementaux et locaux pour officialiser l'accord de l'administration et débloquer les financements nécessaires à l'équipement de la coopérative. Cet enchaînement d'interventions en cascade permet de situer le développement agricole en-dehors de la sphère administrative, en démarquant le travail du conseiller et de son directeur de celui du fonctionnaire scrupuleux et obtus, et en insistant sur la connivence qui rassemble le conseiller et « son » directeur, le directeur et « son » président, le président et « son » ministre, tous unis contre les blocages d'une administration qui s'en tient au respect des règles d'évaluation de la faisabilité des projets qu'on lui soumet²⁹. Une initiative originale comme celle de l'Arvan permet d'actualiser le projet de développement agricole et de marquer le renouvellement de la confiance entre les responsables agricoles et les employés de l'appareil de développement au niveau départemental, au moment même où les promoteurs de la réforme de l'Agence nationale du développement agricole (ANDA) entendent réduire les marges de manœuvre des différentes parties.

Une fois la possibilité d'un financement ouverte, le conseiller et quelques agriculteurs se mettent en quête de matériel³⁰. Ils récupèrent celui, très récent, de la coopérative laitière de la vallée savoyarde des Belleville, le développement très rapide des grandes stations de sport d'hiver (les Ménuires, Val Thorens) ayant incité la plupart des agriculteurs à cesser brutalement leur activité. Symboliquement, ce transfert marque l'opposition entre deux modèles de développement : au tout-tourisme des Belleville, l'Arvan entend opposer une organisation économique plus diversifiée, dans la lignée de ce que les premiers travaux du Syndicat intercommunal de la vallée de l'Arvan avaient imaginé dès le début des années 1960. La coopérative laitière de l'Arvan ouvre ses portes en

27 Entretien avec Daniel Roux, *op. cit.*, [58'40-1h02'30].

28 Entretien de l'auteur avec Gilbert Delaunay réalisé le 7 août 2009.

29 L'analyse de Pierre Bourdieu se révèle ici très éclairante : « Pouvoir réinterpréter la règle et faire des exceptions est le fondement du charisme bureaucratique, que le fonctionnaire convertit en capital social (les relations) et en capital symbolique (la reconnaissance). Ce crédit est personnel, car faire une exception, c'est se démarquer de la stratégie des petits fonctionnaires, prompts à s'effacer derrière la règle. » Citation tirée d'un compte-rendu de l'ouvrage *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil, 2000, par Th. Sigaud, [en ligne], url : <http://www.melissa.enscachan.fr/spip.php?article1322>, consulté le 24 avril 2012.

30 Ils bénéficient également d'une subvention prise sur le budget du programme de la DATAR de Rénovation rurale en montagne.

décembre 1969, mais l'essentiel du travail reste à accomplir pour le conseiller : il lui faut convaincre un maximum de producteurs d'adhérer afin de pérenniser la structure, « convertir la matière humaine » selon sa propre expression, ce qui passe par l'organisation de nombreuses réunions d'information le soir dans chaque commune, et impose de surmonter les rivalités existantes entre les communes et à l'intérieur des villages³¹. Il peut s'appuyer sur le soutien des maires du secteur qui soutiennent l'idée qu'il faille maintenir une véritable économie agricole et en plus des facilités réglementaires accordées ou de la mise à disposition de bâtiments, engagent leur municipalité à soutenir financièrement la coopérative laitière des Arves³². Simultanément, le conseiller déplore le manque de responsables agricoles actifs, ce qui le contraint à assurer seul la coordination entre les différents groupements locaux (syndicat, coopérative, GPA). Il s'interroge donc sur l'opportunité de connecter le comité de développement agricole à un comité de développement rural qui prendrait en charge l'animation au niveau des communes « au risque de délaissier la partie technique agricole »³³. Cette inflexion se retrouve d'ailleurs au niveau départemental où le directeur a souligné dès 1969 la ruralisation progressive des services rendus par la Chambre d'agriculture de la Savoie.

En l'espace de six années, le technicien du GPA est devenu le conseiller agricole de l'Arvan, directeur de fait de la coopérative laitière, et impliqué dans des questions d'aménagement territorial dépassant de loin les seules questions techniques agricoles. Figure locale désormais incontournable, il doit œuvrer au développement des activités qu'il a directement impulsé sous peine de menacer la crédibilité de la conception du développement agricole qu'il a personnellement défendue, en accord avec sa hiérarchie départementale, mais contre la politique agricole nationale. En s'engageant aussi fortement pour la défense d'une agriculture de montagne peu productive, il s'expose à la critique, d'autant plus que le conseiller doit théoriquement demeurer en retrait des responsables agricoles qui doivent être les véritables initiateurs du développement, ce qui ne manquerait pas de lui être reproché en cas de difficulté³⁴.

3. Une réussite exemplaire (1971-années 1980 et au-delà)

La portée du travail réalisé dans l'Arvan dépasse le seul cadre local car il est cité en exemple à de nombreuses occasions. Alors que la réforme de l'ANDA de 1972 tend à imposer un contrôle resserré de l'emploi des fonds et à privilégier les actions technico-économiques spécialisées au détriment des actions de développement plus globales, via la mise en œuvre des plans pluriannuels de développement, la Chambre d'agriculture savoyarde défend le développement micro-régional comme une voie médiane permettant d'échapper à la déstructuration économique et sociale au niveau local, sans s'en remettre aux grands aménagements décidés sur le plan national. Le travail réalisé dans l'Arvan a servi de point de référence pour d'autres initiatives dans des secteurs de montagne confrontés à des problèmes similaires : la Savoie des années 1970 est le théâtre de plusieurs opérations de développement originales qui associent réorganisation des méthodes de production, valorisation des produits agricoles et artisanaux, aménagement du territoire, promotion sociale et culturelle, vente directe collective, accueil des touristes.

Il est vrai que les résultats techniques et économiques obtenus dans l'Arvan sont suffisamment spectaculaires pour être convaincants. Le nombre d'adhérents à la coopérative passe

31 Entretien avec Daniel Roux, *op. cit.*, [53'-55'].

32 ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 10 décembre 1971.

33 *Ibid.*

34 Comme l'exprime un de ses collègues dans son rapport annuel d'activité : « si une initiative du technicien réussit, les responsables professionnels s'en félicitent ; si une initiative du technicien échoue, c'est la faute du technicien ». ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 29 novembre 1974.

de soixante-six en 1971, à soixante-quinze l'année suivante, et quatre-vingt-treize en 1977³⁵. Les quantités livrées par jour et par producteur augmentent régulièrement, passant de vingt-deux à vingt-neuf kilos entre 1973 et 1977, et surtout, le lait est de mieux en mieux payé par la coopérative : quarante-et-un centimes de francs avant la création de la coopérative, cinquante-cinq en 1970 pour la première année de fonctionnement, cent vingt en 1977. La coopérative bénéficie du travail considérable réalisé par l'UPB qui a réussi, en partenariat avec l'INRA et les organisations agricoles départementales, à faire du fromage de Beaufort un produit d'appel permettant d'assurer le paiement du lait des adhérents au tarif le plus élevé de la France entière.

Les effets de cette politique de développement agricole micro-régional sont considérables. Une étude réalisée sur l'ensemble de la vallée de la Maurienne en 1984 montre que les installations de jeunes agriculteurs (repérées à partir de l'attribution des Dotations Jeunes Agriculteurs) et que les exploitations « viables » (c'est-à-dire répondant à des critères de surface minimum et d'équipement fixés par la DDA) sont significativement plus nombreuses dans l'Arvan et en Haute-Maurienne que dans le reste de la vallée, soit les deux endroits où ont travaillé deux conseillers agricoles depuis la fin des années 1960³⁶. Pour autant, il s'avère que ce processus de développement repose sur une dynamique sociale somme toute fragile. Bien que les difficultés inhérentes au démarrage de la coopérative laitière ait forgé un « esprit d'équipe » entre les responsables agricoles impliqués, les élus locaux et le conseiller agricole, l'essentiel des activités de gestion de la structure repose sur la bonne volonté du seul conseiller agricole³⁷.

En 1974, la création du groupement de développement agricole de Moyenne Maurienne sur les bases de l'ancien GPA permet de fédérer « un embryon d'équipe de responsables »³⁸. Mais le conseiller reste plus que jamais la cheville ouvrière de l'ensemble des actions de développement, tout en suivant de très près le fonctionnement de la coopérative (production, transformation, commercialisation, gestion) à tel point qu'il est progressivement détaché de la Chambre d'agriculture, la coopérative prenant en charge une partie de son salaire. Son action s'étend aussi davantage vers l'aménagement rural, avec la préparation du Plan d'Aménagement rural (PAR) Arvan-Villardards à partir de 1977, puis la préparation d'un Contrat de pays en 1984. Dans ce domaine, il travaille essentiellement avec les maires, dont certains sont de véritables « entrepreneurs ruraux » qui voient dans les stations à promotion locale, l'opportunité de créer des emplois permanents, de développer les services et les équipements pour le maintien de la vie rurale en montagne, et donc de maintenir la population de leur commune, en opposition avec le modèle des grandes stations de sports d'hiver financées par des capitaux extérieurs, créatrices d'emplois saisonniers et de flux de populations temporaires³⁹.

Dans le cas de l'Arvan, la ruralisation du développement s'accompagne d'une forme de personnalisation du processus : le conseiller devient en l'espace d'une quinzaine d'années une personnalité locale incontournable dont la légitimité repose sur son activisme. Les ressorts de cet engagement sont multiples. De par sa trajectoire sociale, ses origines, sa formation, ses conditions de travail, le conseiller est prédisposé à défendre les intérêts des agriculteurs de montagne, en étant « partie prenante », en appartenant à « la poignée de gens qui n'ont pas baissé les bras », et qui « marchent à l'envers du truc général », « les problèmes de la montagne n'étant pas ceux de la plaine »⁴⁰. La quête personnelle du conseiller s'inscrit dans des luttes collectives pour la reconnaissance de la spécificité montagnarde et pour l'autonomie du métier de conseiller agricole. Il

35 Archives privées Daniel Roux, Dauphiné Libéré, Compte-rendu de l'Assemblée générale de la Société coopérative laitière de la vallée des Arves, décembre 1977.

36 Dedieu, J.-P., *Recherche cartographique*, op. cit., p. 169-177.

37 ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 1^{er} décembre 1972.

38 ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire de la Chambre d'agriculture de la Savoie du 29 novembre 1974.

39 Muller, P., Faure, A., Gerbaux, F., *Les entrepreneurs ruraux, agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989 ; étude de Claude Courlet..., p. 83-88.

40 Citations extraites de l'entretien avec Daniel Roux, op. cit.

ne s'agit pas d'une opposition frontale au tournant productiviste du développement agricole au début des années 1970 qu'on peut retrouver du côté de la critique sociale des Paysans-Travailleurs ou de la critique environnementale avec l'essor de l'agriculture biologique, mais plutôt d'une « dissidence interne »⁴¹ qui se place dans la continuité de la politique de développement agricole des années 1960 en tant qu'elle était porteuse d'un idéal de promotion collective du monde agricole⁴². En Savoie, les conseillers bénéficient du soutien de leur hiérarchie et de leurs responsables agricoles départementaux qui sont eux-mêmes opposés à la centralisation imposée par l'ANDDA, illustrant là le principe de « territorialité », quand « l'identification au territoire se fait contre l'allégeance hiérarchique ; les solidarités périphériques jouent contre le centre ; la territorialité horizontale mine la loyauté verticale »⁴³.

Mais en devenant une personnalité incontournable, le conseiller risque de déchirer le voile jeté sur la responsabilité des actions de développement, la justification dernière des financements publics attribués aux organisations professionnelles agricoles étant que le développement est fait par les agriculteurs, pour les agriculteurs. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer l'usage du terme de « baron » employé par plusieurs des conseillers ou des responsables agricoles que j'ai pu rencontrer pour qualifier les conseillers ancrés de longue date sur un territoire donné, à l'image du conseiller de l'Arvan, et devenus des personnalités incontournables en matière de développement local, susceptibles d'échapper au contrôle de leur hiérarchie ou de leur groupe professionnel. L'ironie du terme rappelle que l'identité professionnelle du conseiller historiquement construite et socialement élaborée au cours des années 1950 et 1960 lui assigne de demeurer dans l'ombre des agriculteurs, sous peine de menacer la crédibilité du récit selon lequel les agriculteurs de l'Après-Guerre ont pris « leur destin en main » et se sont lancés dans la modernisation de leurs exploitations car « il fallait nourrir la France ». La dénonciation du conseiller en « baron », qui n'est pas contradictoire avec la reconnaissance de ses réalisations, retraduit l'aporie fondamentale du développement : à partir du moment où la conception « descendante » de la transmission des savoirs dans la vulgarisation est rejetée pour lui préférer une conception « ascendante »⁴⁴, le statut du conseiller est nécessairement inconfortable en ce qu'il est toujours sous la double menace d'une absence complète de reconnaissance (d'un effacement social) ou d'une dénonciation de ses prétentions injustifiées (d'un isolement social).

Au-delà de la trajectoire personnelle et de la monographie locale, cette histoire rappelle que la modernisation agricole est un processus historiquement et socialement construit, politiquement décidé, appliqué, réinterprété, détourné, selon différentes échelles spatiales et temporelles, qu'elle n'est pas seulement le produit d'un *fatum* économique ou d'un grand élan collectif unanime, mais qu'elle fait au contraire l'objet d'une attention minutieuse de la part de l'État, des organisations professionnelles agricoles, et qu'elle est pour partie la résultante de l'activisme de ce *tertium quid* que sont les conseillers qui travaillent auprès des agriculteurs. Les études sur l'Arvan menées au début des années 1960 avaient bien saisi la crise dans laquelle se trouvait plongée l'agriculture et la nécessité d'imaginer des solutions globales qui prennent en compte le développement de l'industrie et celui du tourisme. Les plans élaborés à ce moment là ont irrigué la réflexion des décennies

41 J'emprunte l'expression à Pierre Cornu qui l'utilise pour qualifier le positionnement des chercheurs fondateurs du département Systèmes agraires et développement (SAD) au sein de l'INRA.

42 Ce qui ne signifie pas qu'elle n'était pas sélective, voir Rémy, J., « Le développement » : instrument de la formation d'un groupe social », in *Education permanente*, n° 77, 1984, p. 113.

43 Grémion, P., *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, p. 180.

44 Paul Houée montre que deux modèles s'opposent dans les années 1950 : une vulgarisation « descendante » (type DSA) et une vulgarisation « ascendante » (type CETA). Houée, P., *Les étapes du développement rural. T. 2, la révolution contemporaine : 1950-1970*, Paris, Éditions Économie et Humanisme/ Les Éditions ouvrières, 1972, 295 p.

suivantes, notamment sur la nécessité pour les communes d'être partie prenante du développement touristique afin de garantir leur vitalité économique et sociale. Paradoxalement, c'est le relatif échec de leur mise en œuvre, en particulier sur le plan agricole, qui a démontré tout l'intérêt de disposer d'un relais qui soit intégré dans le milieu social local et qui puisse convaincre de la justesse des orientations préconisées.

Dans cette perspective, le développement agricole n'est pas réductible à une simple entreprise de normalisation/rationalisation. En créant les conditions de possibilité d'une reprise de l'activité agricole, grâce en particulier à la fondation d'une coopérative laitière de production, de transformation et de commercialisation, ce dernier est amené à substituer son propre enthousiasme à celui des agriculteurs dont l'organisation collective reste défailante, bien qu'un noyau dynamique se dégage au fil du temps. Investi ensuite dans l'ensemble des opérations d'aménagement concernant l'Arvan, il devient une figure incontournable de la région, porté par la réussite technique et économique de la coopérative. Pour autant, sa position reste inconfortable du fait même de l'identité professionnelle du groupe auquel il appartient, qui n'a jamais pu conquérir une véritable autonomie vis-à-vis des organisations professionnelles agricoles. La reconnaissance à laquelle il pourrait prétendre du fait de ses réalisations en faveur de l'agriculture de montagne reste difficilement exprimable hors du contexte local, car elle entre en contradiction avec l'impératif social qui lui commande de rester en retrait des agriculteurs. Reconnaissance locale et effacement collectif, soient deux traits qui caractérisent le groupe des conseillers agricoles au moins jusque dans les années 1980.